

NAVYA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 2.896.228,30 euros
Siège social : 1, rue du Docteur Pierre Fleury Papillon, 69100 Villeurbanne
802 698 746 RCS Lyon

(la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS INTERVENUES EN VERTU DES DISPOSITIONS PREVUES AUX ARTICLES L. 225-197-1 A L. 225-197-3 DU CODE DE COMMERCE LORS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte des opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

1. Plans d'attributions gratuites d'actions mis en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

L'assemblée générale mixte de la Société du 31 mai 2018 a autorisé le Directoire, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions ordinaires de la Société au bénéfice (i) des membres du personnel salarié ou certains catégories d'entre eux de la Société et/ou des entités qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ainsi que (ii) des mandataires sociaux des sociétés ou entités susvisées qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, ces attributions gratuites ne peuvent pas avoir pour effet de permettre aux bénéficiaires de ces attributions de détenir plus de 10% du capital social de la Société.

En vertu de l'autorisation conférée par la 30^{ème} résolution de l'assemblée générale mixte de la Société du 31 mai 2018, le Directoire a, lors de sa réunion du 31 mai 2018, sur autorisation du Conseil de surveillance en date du même jour, mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société au bénéfice des bénéficiaires suivants :

- (i) Monsieur Christophe Sapet, Président du Directoire,
- (ii) Monsieur Jérôme Rigaud, Directeur Général et membre du Directoire, et
- (iii) Monsieur Frank Maccary, Directeur Général Délégué
(les « **Bénéficiaires** »).

Ce plan mis en place par le Directoire de la Société est soumis à des conditions de performance et porte sur un nombre d'actions gratuites, à émettre, en une seule tranche représentant 3% du capital social de la Société postérieurement à son introduction en bourse, soit au total neuf cent vingt-mille soixante-dix-neuf (920.079) actions gratuites nouvelles, d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) chacune.

La valeur des actions gratuites attribuées par le Directoire du 31 mai 2018 (« **Date d'Attribution** »)

dans le cadre de ce plan s'élève à 7 euros par action, correspondant au cours de clôture de l'action de la Société à la date de l'introduction en bourse.

La date d'attribution définitive des actions attribuées gratuitement par le Directoire du 31 mai 2018 a été fixée par le Directoire au 31 mai 2019 sous réserve (i) que chaque Bénéficiaire concerné ait été, de manière continue, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du groupe pour la période commençant à courir à la Date d'Attribution et se terminant le 31 mai 2019 et (ii) que les critères de performance suivants soient atteints :

- Augmentation du chiffre d'affaires total d'au moins 100% durant la période de douze mois suivant le projet d'introduction en bourse de la Société, calculé avec un point de référence du chiffre d'affaires IFRS au 31 mars 2018 ;
- Augmentation du prix des actions d'au moins 35% calculée sur le prix des actions postérieurement au projet d'introduction en bourse de la Société, en prenant en compte l'évolution globale d'un indice boursier majeur ;
- Multiplication par 3,5 de la marge brute du groupe comparée à la marge brute réalisée par le groupe en 2017.

A compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, les Bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation d'un an à compter de l'expiration de la période d'acquisition s'ensuivra, pendant laquelle les Bénéficiaires ne pourront pas céder les actions qui leur auront été définitivement attribuées.

2. Attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

2.1 Actions attribuées gratuitement en 2018 aux mandataires sociaux de la Société

	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Cours de clôture de l'action de la Société à la date d'attribution	Date du Directoire
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice aux mandataires sociaux de la Société par la Société et par les sociétés qui lui sont liées	920.079	7 euros	31 mai 2018
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice aux mandataires sociaux de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'ils y exercent	N/A	N/A	N/A

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, une seule attribution gratuite d'actions est intervenue au bénéfice des mandataires sociaux de la Société telle que décrite au paragraphe 1 du présent rapport.

2.2 Actions attribuées gratuitement en 2018 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Cours de clôture de l'action de la Société à la date d'attribution	Date du Directoire
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	NA	NA	NA

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, aucune attribution gratuite d'actions n'est intervenue au bénéfice des salariés non mandataires sociaux de la Société.

2.3 Actions attribuées gratuitement en 2018 à des salariés du groupe Navya

	Nombre d'actions attribuées gratuitement	Cours de clôture de l'action de la Société à la date d'attribution	Nombre de salariés bénéficiaires	Date du Directoire
Actions attribuées gratuitement durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées à des salariés bénéficiaires	NA	NA	NA	NA

Le Directoire